



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2017

LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le 31 MAR. 2017

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 2 février 2017.

LOGEMENT – ADOPTION DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS « BLANCHE DE CASTILLE »

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, les termes de la convention de réservation de logements du programme « Blanche de Castille » - Bâtiments F et F' situés Chaussée de Maubuisson et a autorisé le Maire, ou son représentant, à signer la convention précitée et tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2017 DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

A l'unanimité, le Conseil a décidé le maintien des taux d'imposition et a fixé le taux d'imposition pour l'année 2017 à 8,80% pour la taxe d'habitation, à 23,80% pour la taxe sur le foncier bâti et à 39,80% pour la taxe sur le foncier non bâti.

FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HALLE MULTISPORTS AU SEIN DU COSEC MARCEL PAGNOL

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, d'une part l'opération de construction d'une halle multisports au sein du COSEC Marcel Pagnol et d'autre part le plan de financement prévisionnel de l'opération précitée comme indiqué ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux et Maîtrise d'œuvre	1 500 000 €	Communauté d'Agglomération	800 000 €
		État	300 000 €
		Fonds Soutien Investissement public local	
		Commune	400 000 €
Total	1 500 000 €	Total	1 500 000 €

Il a également sollicité le concours financier de l'Etat d'un montant de 300 000 € HT au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour l'opération de construction d'une halle multisports au sein du COSEC Marcel Pagnol. Enfin, il a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à présenter le dossier concernant la construction d'une halle multisports au sein du COSEC Marcel Pagnol au titre de la dotation de soutien à l'investissement local et à signer tous les documents s'y rapportant.

DENOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE DANS LE QUARTIER D'EPLUCHES

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de nommer la voie desservant un lotissement : Impasse Marguerite YOURCENAR.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE LA SOCIETE MATERIAUX ROUTIERS FRANCILIENS (MRF) A SAINT-OUEN L'AUMONE

Le Conseil a pris acte de la désignation de Monsieur Antoine ARTCHOUNIN, en qualité de membre titulaire, et de Monsieur Philippe GREENBAUM, en tant que membre suppléant, pour représenter la ville et siéger au sein de la Commission de suivi de site (CSS) de la société Matériaux Routiers Franciliens (MRF).

AUTORISATION DE CONTRACTER UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL D'ILE DE FRANCE

Par 32 voix pour, une abstention (Nedjma ABDELLALI) et 0 contre, le Conseil a :

- autorisé Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires ;
- décidé de contracter auprès de la Caisse régionale du Crédit mutuel d'Ile de France une ligne de trésorerie pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie selon les conditions financières inscrites dans le projet de contrat ;
- autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse régionale du Crédit mutuel d'Ile de France ;
- autorisé Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues selon les conditions prévues par le contrat.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX RAVALEMENTS POUR LA COPROPRIETE DU 46 RUE DU GENERAL LECLERC

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention, attribuée par la commission ravalement, au syndic bénévole de la copropriété du 46 rue du Général Leclerc, dont le montant s'élève à 9 519,48 € au titre du traitement des pierres de façades (anti-mousse, reprises des fissures, nettoyage), de la rénovation des garde-corps, lucarnes, persiennes, gouttières et porte d'entrée.

CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA RD 984 SITUEE ENTRE LA D 14 ET LA RUE DE CHENNEVIERES A SAINT-OUEN L'AUMONE

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de réaménagement de la RD 984 (avenue de Verdun) située entre la D 14 (avenue du Général de Gaulle) et la rue de Chennevières à Saint-Ouen l'Aumône et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

CESSION DE CINQ EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN SITUES DANS LA RESIDENCE DU « CLOS DAMPIERRE »

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, le projet de cession de cinq emplacements de parking souterrain n°12, 13, 14, 15 et 16 correspondant respectivement aux lots de copropriété n°32, 33, 34, 35 et 36 situés au deuxième sous-sol de la résidence du « Clos Dampierre » au prix de 20 000 euros hors honoraires et frais de mutation au profit de la SCI MBPMV. Le Conseil a autorisé également le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession correspondant.

CESSION DE DEUX EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN SITUES DANS LA RESIDENCE DU « CLOS DAMPIERRE »

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, le projet de cession de deux emplacements de parking souterrain n°11 et 19 correspondant respectivement aux lots de copropriété n°31 et 39 situés au deuxième sous-sol de la résidence du « Clos Dampierre » au prix de 8 000 euros hors honoraires et frais de mutation au profit de Monsieur Nicolas DECOUPIGNY. Le Conseil a autorisé également le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession correspondant.

CESSION DU PAVILLON SITUE 23 RUE DU GENERAL LECLERC

Le Conseil a autorisé, à l'unanimité, le déclassement du domaine public de ce pavillon, d'une surface habitable d'environ 132 m², situé 23 rue du Général Leclerc, édifié sur la parcelle cadastrée BI n°395 et son classement dans le domaine communal privé. Le Conseil a autorisé également le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de cession correspondants.

ACQUISITION AMIABLE D'UN TERRAIN SITUE LIEUDIT « LES PRES DE SAINT-OUEN »

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle cadastrée section BT n°76 de 481 m² situé 19 rue Salvador Allende auprès de Monsieur MIGEOTTE au prix de 90 000 euros hors honoraires et frais de mutation. Le Conseil a autorisé également le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition correspondant.

DESAFFECTATION D'UNE EMPRISE FONCIERE SITUEE 104 RUE DU MAIL DANS LE CADRE D'UNE REGULARISATION FONCIERE

Le Conseil a constaté, à l'unanimité, la désaffectation matérielle de l'emprise foncière d'une contenance le projet de cession de l'emprise foncière, d'une contenance d'environ 200 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée BH n°68 et a décidé de prononcer le déclassement du domaine public de cette emprise foncière.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil a autorisé, à l'unanimité, les transformations de postes à effet au 1^{er} avril 2017.

DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A POUR LE POSTE A TEMPS COMPLET DE DIRECTEUR ARCHIVISTE

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel aux fonctions de directeur archiviste à temps complet, eu égard à la nature des fonctions requérant des compétences spécifiques.

ASSOCIATION « LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS » - ACCEPTATION D'UN DON POUR LA RESTAURATION D'UNE ŒUVRE COMMUNALE

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, le projet de restauration du tableau représentant Saint-Dominique, conservé à l'église de Saint-Ouen l'Aumône et a accepté le don d'un montant de 9 726 € effectué par l'association « La Sauvegarde de l'Art Français » en vue de la restauration dudit tableau. Enfin, il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à la réalisation de ce projet.

TARIFS DES SEJOURS DE VACANCES POUR LES ENFANTS - ETE 2017

Le Conseil a fixé, à l'unanimité, les participations des familles aux séjours de vacances pour l'été 2017 comme suit :

Quotients	0 à 374 € A	374.01 à 448.83 € B1	448.84 à 561.03 € B2	561.04 à 748.06 € B3	748.07 à 935.07 € C4	935.08 à 1122.07 € C5	1122.08 à 1309.10 € D	+ 1309.11 € E
Prix par jour et par enfant	19.85 €	21.84€	24.22€	27.79€	31.76€	35.73€	39.70€	45.66€
Pour 4 jours par enfant	79.40 €	87.36€	96.88€	111.16€	127.04€	142.92€	158.80€	182.64€
Pour 5 jours par enfant	99.25 €	109.20 €	121.10€	138.95€	158.80€	178.65€	198.50€	228.30€

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES (ANCV) ET LA COMMUNE POUR LES SEJOURS SENIORS 2017

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) pour l'année 2017 et a autorisé le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention pour l'année 2017.

FIXATION DES TARIFS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF VILLE, VIE, VACANCES (VVV) 2017

Le Conseil a, d'une part, approuvé, à l'unanimité, le projet Ville, Vie, Vacances 2017, a d'autre part fixé les tarifs d'inscription pour les familles, soit 80 euros par enfant pour les séjours destinés aux 11 – 14 ans et 100 euros par enfant pour les séjours destinés aux 15 – 17 ans. Enfin, il a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention de 4 000 euros auprès du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) pour l'aider à financer l'organisation de ces mini-séjours.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MIX UP

Le Conseil a accordé, à l'unanimité, une subvention de 1 400 euros à l'association « Mix up ».

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VIE LIBRE

Le Conseil a décidé d'allouer, à l'unanimité, une subvention de 300 euros à l'association Vie Libre.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION POUR UN URBANISME INTEGRE (APUI) LES VILLAGEOISES

Le Conseil a décidé d'allouer, à l'unanimité, une subvention de 489 euros à l'APUI LES VILLAGEOISES.

ADHESION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP)

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, la demande d'adhésion de la commune de Saint-Ouen l'Aumône au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) et a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite demande d'adhésion.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE D'ETUDES RENE NODOT POUR LA MEMOIRE DE LA RESISTANCE (C.E.R.N. 95)

Le Conseil a décidé d'allouer, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 euros au Centre d'Etudes René Nodot pour la mémoire de la Résistance (C.E.R.N. 95).

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE AU TITRE DE L'AIDE AUX PROJETS « ARTS PLASTIQUES »

Le Conseil a approuvé, à l'unanimité, le programme de la 17^{ème} édition d'« Art Actuel en Val d'Oise » et l'implantation d'un parcours pédestre de reproductions de tableaux impressionnistes et a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention de 20 000 euros auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 6°, 11°, 15° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prochain conseil municipal le jeudi 18 mai 2017 à 20h30 à l'Hôtel de Ville.



Le Maire,


Alain RICHARD